

19e session de l'Assemblée générale de l'UICN – Union mondiale  
pour la nature Buenos Aires, Argentine 17 au 26 janvier 1994

### 19.13 Renforcement de la présence et de l'influence de l'UICN en Amérique du Sud

RECONNAISSANT que la diversité biologique et culturelle de l'Amérique du Sud est considérable et va des écosystèmes tropicaux aux écosystèmes subantarctiques, en passant par les littoraux, les îles, les forêts, les pampas, les déserts, les steppes et les zones humides;

SACHANT que de nombreux écosystèmes d'Amérique du Sud subissent une grave dégradation;

CONSCIENTE du fait qu'il est impératif que les pays d'Amérique du Sud modifient fondamentalement la planification et la gestion de leurs ressources naturelles;

SE FÉLICITANT de l'instauration, depuis fin 1990, de plusieurs Comités nationaux de membres de l'UICN, dans différents pays de la région, dans le but d'améliorer la communication entre les membres, sur le plan national et international, ainsi qu'avec le secrétariat et les commissions de l'UICN;

CONVAINCUE que les Comités nationaux, les réseaux et les groupes d'étude créés par les membres de l'UICN en Amérique du Sud peuvent contribuer efficacement aux changements qu'exigent des modes de développement plus durables et plus en harmonie avec la nature;

CONSTATANT que, depuis l'ouverture du Bureau régional de l'UICN pour l'Amérique du Sud, le nombre de membres de l'Union a doublé dans la région;

PRENANT ACTE des comptes rendus des trois réunions des membres sud-américains, ainsi que des deux sessions du Comité régional des membres de l'UICN tenues depuis 1990;

L'Assemblée générale de l'UICN Union mondiale pour la nature, réunie du 17 au 26 janvier 1994 à Buenos Aires, Argentine, pour sa 19e session:

1. DEMANDE au Directeur général, dans la limite des ressources disponibles:

- (a) de renforcer tangiblement la présence et l'influence de l'UICN en Amérique du Sud et, à cet effet, d'encourager le renforcement des membres, des Comités nationaux et du Comité régional des membres sudaméricains de l'UICN, et de leurs activités;
- (b) de soutenir les différentes structures établies ces dernières années, suite à l'organisation améliorée des membres régionaux et à leur meilleure interaction avec le secrétariat de l'Union et, en particulier, les structures suivantes:
  - Comités nationaux et Comité régional pour les zones humides;
  - Réseau régional d'éducation à l'environnement;
  - Réseau latino-américain de droit de l'environnement;
  - Groupes d'étude sur les milieux arides et semi-arides ouverts;
  - Groupes d'étude sur les réserves de la biosphère dans la Cordillère des Andes;
  - Groupe d'étude régional sur la conservation des forêts;
  - Réseau sud-américain de développement durable (REDSUR);
  - Groupe d'étude sur la diversité biologique, les parcs nationaux et les aires protégées;
- (c) de donner son appui et de collaborer à l'organisation et au recueil des fonds nécessaires pour la tenue du premier Congrès d'Amérique latine et des Caraïbes sur les parcs nationaux et les aires protégées, qui se tiendra dans la ville de Cartagena de la Indias, en Colombie.

2. PROPOSE à l'UICN, comme principe général, d'investir, dans le cadre de ses programmes et projets dans la région, des fonds pour le moins équivalents au montant des cotisations versées par ses membres de la région.

*Note. Cette résolution a été adoptée par consensus. La délégation de la Suède, Etat membre de l'UICN, a déclaré que s'il y avait eu vote, elle se serait abstenue.*